



46^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités

Genève, le 15 mars 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport et le félicite pour ses contributions importantes en vue de la tenue du 13^{ème} Forum sur les questions relatives aux minorités.

Comme le Rapporteur spécial l'a noté dans son rapport, la problématique du discours de haine envers les minorités s'est renforcée avec la pandémie. Partout dans le monde, y compris en Suisse, certains groupes de minorités ont ainsi été attaqués et discriminés en relation avec la COVID-19. La Suisse s'oppose fermement à de tels discours.

Le risque de discours de haine envers les minorités est particulièrement accru en ligne. A cet égard, la Suisse partage les préoccupations du Rapporteur spécial quant à l'utilisation des médias sociaux afin d'inciter à la haine et à la violence. Même si la liberté d'expression n'est pas illimitée et n'autorise nullement à tenir des propos racistes qui portent atteinte à la dignité humaine, les États doivent tenir dûment compte, dans leur législation et leur jurisprudence, de l'importance fondamentale de la liberté d'expression comme principe inhérent à la démocratie.

Nous saluons la recommandation du Rapporteur spécial de collecter des données spécifiques au discours de haine sur les médias sociaux, et ce ventilées selon les groupes de minorités.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Quels exemples illustrent particulièrement bien la problématique du discours de haine contre les minorités en ligne?

Je vous remercie.